

# RENTRÉE

2025/2026

INFO

## GUIDE DES FAMILLES



### Pôle Socio-éducatif

Maison de l'Enfance  
6 bis Grande rue  
95 460 Ezanville

01.39.35.44.10  
mde@ezanville.fr



Activités périscolaires  
et extrascolaires  
Restauration...



# 8 infos essentielles

## Modalités d'inscription : **NOUVEAU**

- L'inscription est obligatoire via l'Espace Famille.
- Connectez-vous à votre Espace Famille.
- Acceptez le règlement intérieur en cochant les cases prévues à cet effet.
- Téléchargez l'assurance scolaire et extrascolaire dans l'onglet correspondant.

## Modalités de réservation :

- Les réservations doivent être effectuées dans les délais impartis. Toute activité réservée et non consommée sera facturée.
- Toute activité réservée hors délais sera facturée au tarif quotient et majorée d'un euro par jour et par enfant.
- En cas de garde partagée, un calendrier précis doit être fourni.

## Délais de réservation (dans la limite des places disponibles) :

- Péri-scolaire matin et soir, restauration scolaire : réservation annuelle ou mensuelle (du 1er au 15 du mois pour le mois suivant).
- Mercredi : réservation mensuelle (du 1er au 15 du mois pour le mois suivant).
- Vacances scolaires : réservation spécifique selon les périodes (voir règlement intérieur page 3)

## Délais d'annulation et de modification :

- Péri-scolaire matin et soir, restauration scolaire, mercredi : jusqu'au jeudi pour la semaine suivante.
- Pour les vacances scolaires : 3 semaines avant le début des vacances.



## Tarification :

- Les tarifs sont basés sur le quotient familial établi par la CAF (tableau des tarifs en page 11 du règlement intérieur 2025).
- Les familles extérieures ou sans données fiscales paient le tarif maximum.
- Les tarifs incluent des majorations en cas de retard ou ajout hors délais.

## Horaires et fonctionnement :

- Accueil périscolaire : matin (7h30-8h20) et soir (16h30-19h).
- Mercredi : journée complète (7h30/09h00-17h30/19h00), matin avec repas (7h30/09h00-13h30), ou après-midi avec goûter (13h30-17h30/19h00).
- Vacances scolaires : 7h30/09h00-17h30/19h00

## Gestion des retards et des absences :

- Les retards entraînent une majoration de 1€/jour/enfant. En cas d'abus, l'enfant peut être exclu.
- Les absences doivent être justifiées dans un délai de 7 jours calendaires à partir du jour de l'absence, et le justificatif médical devra être transmis par mail à [mde@ezanville.fr](mailto:mde@ezanville.fr) (aucune demande transmise hors délais ne sera prise en compte en dehors de situations exceptionnelles).

## Païement :

- Modes de paiement : carte bancaire via l'Espace Famille, chèque, numéraire (max. 300€), CESU nominatif ou CESU dématérialisé, prélèvement automatique.
- Les factures impayées sont transmises au Trésor Public.

**Toutes ces informations sont disponibles  
dans le règlement intérieur 2025**